

Le Planaisot

Edition 8 – Décembre 2024



Votre conseil municipal et votre secrétaire de mairie vous adressent leurs vœux de bonheur, de santé et de sérénité. Que la route qui vous mène vers 2025 vous soit douce et vous permette de réaliser vos projets les plus chers.



Quelques travaux réalisés

Eaux pluviales et étanchéité du mur du cimetière du Haut :

Côté cœur de l'église, ces travaux ont été effectués cet été par l'entreprise ROCHET TP pour un montant de 9.280,80 € TTC.

Marquages au sol sur la voirie :

Cette année la municipalité a décidé de refaire ou de faire, pour la sécurité de tous, certains marquages au sol au niveau des passages piétons, des zébras, des parkings, arrêts de bus... ce chantier a été réalisé par l'entreprise AXIMUM au mois de juillet, pour un montant de 6.417,53 € TTC

Éparage :

L'éparage pour 2024 s'est terminé le 25 septembre 2024, il a été confié à l'entreprise « Le Noyer Vert » pour un montant de 5.783,40 € TTC.

Défibrillateur :

Le défibrillateur qui était installé sur la façade de la Mairie était obsolète, un nouvel équipement a été acquis et installé par l'entreprise Matériel Médical de Savoie en juillet 2024 pour un montant de 1.280,00 € TTC.

Réseau eau potable au Châtelard :

Les travaux d'extension du réseau eau potable à l'entrée du village ont été menés par le SIAE de Chamoux-sur-Gelon en août 2024 pour un montant de 24.720,00 € TTC, à noter que cette dépense sera répercutée au pétitionnaire en Taxe d'Aménagement lors de la réalisation du lotissement.

Cimetière du Haut :

Pose d'une trappe de regard (cadre et couvercle), travaux réalisés cet automne par l'entreprise d'Adrien d'AMBROSIO pour un montant de 420,00 € TTC.

Travaux en cours

Enfouissement des réseaux secs :

Le chantier est toujours en cours, il reste les poteaux télécom à déposer et une chambre de tirage à poser.

Travaux prévus

Salle communale Le Préau :

Les travaux pour les peintures murales et les faux-plafond de la salle vont être réalisés courant décembre 2024 par l'entreprise NPG 73, artisan de Presle.

Volets bois et portes de la Mairie :

Les volets bois et les portes extérieures du bâtiment de la Mairie seront également repeints par l'entreprise NPG 73, artisan de Presle.

Des p'tites "infos"!

PROTEGEONS LES HÉRISSONS

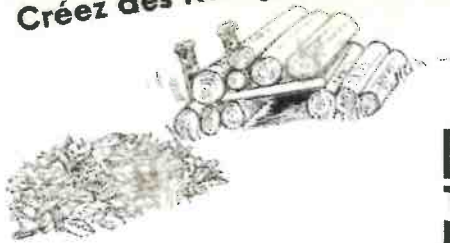


Pourquoi c'est important ?

Les hérissons sont des prédateurs naturels des insectes nuisibles, protégeant ainsi nos jardins. Ils jouent un rôle vital dans le maintien de la biodiversité. Malheureusement, cette espèce est **menacée** et a besoin de notre aide pour survivre.

Quelques gestes simples à adopter

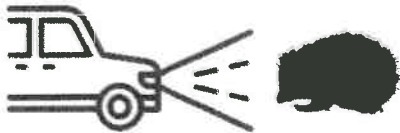
Créez des Refuges



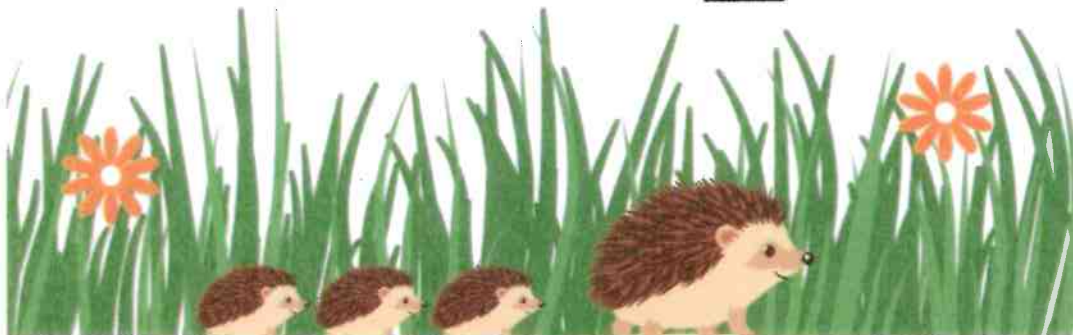
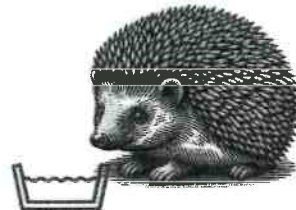
Stoppez les pesticides
de jardin



Soyez vigilants lors des
trajets de nuit



Proposez lui à boire



"Le hérisson, allié précieux de nos jardins, est aujourd'hui en danger. Sensible aux pesticides, aux routes et au manque de refuges, il a besoin de gestes simples pour survivre. Offrons-lui un espace sûr et limitons les produits chimiques pour préserver cette espèce essentielle à notre biodiversité. Apprenons à protéger les hérissons et à les accueillir dans nos jardins 🦔 ! Plus d'infos sur <https://lesptitskipik.fr/>"

La vie dans notre village...

La commémoration du 11 novembre :



C'est sous un ciel clément que le cortège des Planaisots, venus nombreux comme chaque année, s'est rendu au Monument aux Morts de notre village où s'est déroulée la Commémoration de l'anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre 1914-1918. Cérémonie orchestrée par Lionel MURAZ, Maire de Planaise accompagné de Conseillers Municipaux, en présence de Lionel CHRISTIN notre porte-drapeau, d'Emmanuelle BUISSON directrice de notre école et de nombreux élèves qui ont ému l'assemblée par leurs chants, leurs lectures de poèmes et de lettres de Poilus.

Après ce moment de respect et de recueillement, tout ce petit monde s'est dirigé vers la salle communale Le Préau afin de partager le verre de l'amitié et de déguster un petit encas.



Le défi des écoliers 2024 : notre école intercommunale sur le podium !

Résultats de la quatrième édition du Défi des Écoliers mobilité, organisé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, MERCI à TOUS pour votre mobilisation

Ce sont 84,5 % des élèves de l'école primaire intercommunale LA CHAVANNE - PLANAISE qui se sont rendus à leur école, le 04 octobre 2024, à pied, à vélo, en car ou en covoiturage



BRAVO à toutes et tous !

Encore des infos ...

LE DON DE SANG : **INDISPENSABLE À LA VIE**

Nous avons besoin de vous : en 1h, sauvez 3 vies !

Le don de sang est un acte de solidarité crucial qui permet de soigner chaque année 1 million de malades. Devenir donneur, c'est rejoindre les 4 % de Français qui contribuent à cette cause essentielle.

L'Établissement Français du Sang (EFS) est aidé dans sa mission de santé publique par des associations de donateurs de sang bénévoles. Pour 2025, votre association locale de Montmélian, soutenue par la Ville vous invite à donner votre sang aux collectes suivantes :

- Lundi 20 janvier 2025
- Vendredi 21 mars 2025
- Jeudi 15 mai 2025
- Vendredi 18 juillet 2025
- Lundi 15 septembre 2025
- Jeudi 28 novembre 2025

Les collectes se dérouleront dans un cadre convivial et sécurisé à l'Espace François Mitterrand à Montmélian.

N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité et de vérifier votre éligibilité avant de donner. Votre engagement est essentiel pour soutenir ceux qui en ont besoin.

Merci de votre générosité et de votre mobilisation pour cette cause vitale.

[Pour plus d'informations](https://dondesang.efs.sante.fr) : dondesang.efs.sante.fr

Quand et comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Nous vous rappelons que le portail SVE est connecté au logiciel de la commune de Planaise en lien direct avec l'ADS de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, qui instruit les demandes, il permet un dépôt dématérialisé de toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC...). L'accès au portail SVE (PUU-SVE) se fait comme indiqué ci-dessous :

- Accès général : <https://pu.rgd.fr>
- Accès avec code Insee commune : <https://pu.rgd.fr/#/73200>

Il est bon de rappeler que toute demande déposée est instruite par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, cette instruction est ensuite facturée à notre Commune, qu'elle soit accordée, refusée, sans suite ou retirée, alors il est important que vos demandes soient complètes lors de votre dépôt et conformes à notre PLU, qui est consultable sur notre site internet "Planaise.fr" et en version papier au secrétariat de la Mairie. Merci

PLUS D'INFOS SUR LA PLAQUETTE



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou

< 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes

< 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

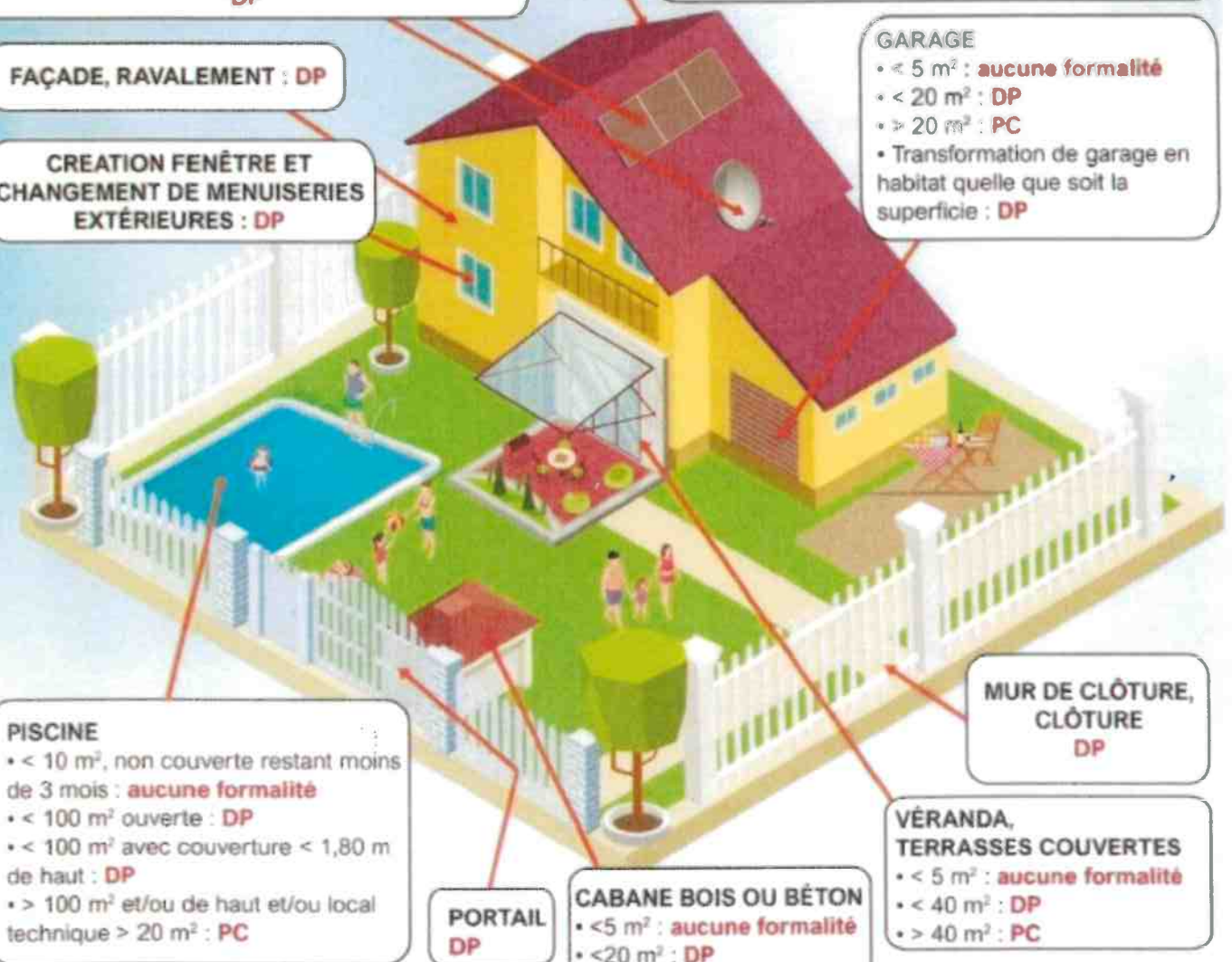
GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Les étapes pour votre raccordement au réseau fibre : lien internet : <https://www.xpfibre.com>

Les étapes et les délais



  Prêt mallette "économie d'énergie"

Vous envisagez des travaux de rénovation ? Vous souhaitez faire des économies d'énergie ?

Cœur de Savoie vous prête, gratuitement, une mallette "économie d'énergie" vous permettant de mesurer les pertes d'énergie, la consommation d'électricité, d'eau et le taux d'humidité.

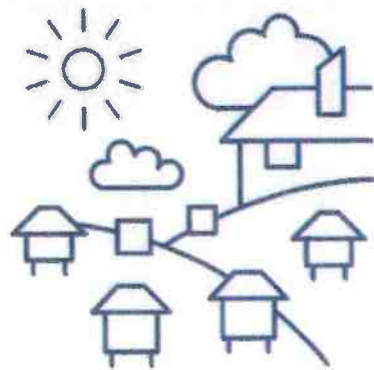
Plus d'infos et réservation : www.coeurdesavoie.fr/pret_mallette

Comme chaque année, pensez à déclarer vos ruches
avant le 31 décembre 2024



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Communiqué du SIBRECSA - augmentation de la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)



COMMUNIQUÉ

Explication de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Mesdames et Messieurs les usagers du SIBRECSA,

Nous **souhaitons** vous apporter quelques explications quant à la récente augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette décision a été prise suite à un manque d'anticipation qui ont mené à des contraintes budgétaires importantes auxquelles fait face notre service de gestion des déchets.

En effet, plusieurs facteurs ont contribué à un déficit budgétaire, notamment :

1. **Augmentation des coûts des services externalisés** : Les prix des prestataires en charge de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets ont augmenté en raison du manque flagrant de concurrence, de la hausse des coûts énergétiques et des matières premières.
2. **Hausse des prix des carburants** : Les véhicules utilisés pour la collecte des déchets **subissent** également une augmentation des coûts de carburant, ce qui alourdit les dépenses liées aux transports.
3. **Inflation générale** : L'inflation impacte l'ensemble des services et produits nécessaires au bon fonctionnement du service de collecte des déchets (maintenance des équipements, gestion administrative, électricité, coût des études etc.).
4. **Baisse des recettes** : Le prix de rachat des matériaux provenant des déchèteries et de la collecte sélective ont chuté ces deux dernières années.

Ces augmentations cumulées ont entraîné un déficit financier que nous ne pouvons plus absorber sans ajuster la fiscalité dédiée à la gestion des ordures ménagères. Par conséquent, nous sommes contraints de répercuter une partie de ces coûts sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour garantir la continuité des missions du service public pour lesquelles nous avons les compétences.

Cette augmentation est effectivement brutale d'autant plus que **la TEOM n'avait jamais subi d'augmentation depuis 2012.**

Nous comprenons que cette hausse peut représenter une charge supplémentaire pour les ménages et nous espérons **inverser la tendance pour les prochaines années.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement,

Le SIBRECSA

Communiqué - 21 octobre 2024

La Taxe Ordures Ménagères correspond à la collecte des :

- poubelles privées
- conteneurs du tri sélectif
- dépôts en déchetterie

Les dangers du monoxyde de carbone :

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les groupes électrogènes s'ils ne sont pas utilisés correctement. N'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE :

les gestes simples
pour les éviter



Réduisez votre facture énergétique

Pour faire le point, prenez rendez-vous avec un technicien énergétique



Réduisez
votre
facture
énergétique

**FACTURES ÉLEVÉES ?
MAUVAISE ISOLATION ?
SENSATION DE FROID ?
HUMIDITÉ ?**

Bénéficiez d'un diagnostic et de conseils personnalisés à domicile sur rendez-vous

06 40 79 82 15
WWW.COEURDES Savoie.FR

La Communauté de communes Coeur de Savoie met en place **le service « Eco'Energie »**

- Vous êtes **propriétaire occupant ou locataire** du parc privé ou social
- Vous avez des **revenus modestes ou très modestes** (critères ANAH)
- Vous avez des **factures énergétiques élevées** (+ de 8% de votre revenu fiscal)
- Vous habitez **dans un logement mal isolé** (étiquette énergie de D à G)
- Vous **vous restreignez ou n'atteignez pas un niveau de confort satisfaisant**

1
Découvrez les solutions pour **baisser vos dépenses** en chauffage, eau et électricité

2
Bénéficiez d'**équipements gratuits** pour vous aider à **réduire vos consommations**

3
Bénéficiez d'une **aide financière** au paiement de vos factures d'énergie

Comment ça marche ?

Contactez la Communauté de communes

- ▶ par téléphone : 06 40 79 82 15
- ▶ par mail : ecoenergie@cc.coeurdesavoie.fr

Et prenez rendez-vous pour la visite d'un technicien énergétique

www.coeurdesavoie.fr

État civil :



Nous souhaitons la bienvenue aux petits Planaisots qui sont nés les :

LAURIER RIGHETTO Elia et Lyano, nés le 02.06.2024 fille et fils de Chloé et Lucas, GAUDIN Charlie, née le 13.06.2024 fille de Johana et Michaël, PATERNOGA Louise, née le 30.06.2024 fille de Anne-Laure et Arnaud

Ils se sont dit « Oui ! »



Le 6 juillet 2024 Amélie et Paul



Le 28 septembre 2024 Laura et Bastien

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !

Nous avons eu la tristesse de voir partir :

Alice MILESI née PONTIER le 17 juin 2024

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches



Le petit mot de nos associations :

Le Comité d'Animation de Planaise « CAP » :



Le Comité d'Animation de Planaise a organisé le dimanche 28 juillet la 43^{ème} fête du village. La grande nouveauté cette année a été le « Ventre Y Glisse Géant ». De très nombreuses personnes sont venues assister à cette belle journée.

Le samedi 14 septembre, le four du Puiset a été rallumé à l'occasion de la fête du four. Plus de 100 pains et 150 pizzas ont été cuits tout au long de la journée.

Afin de fêter l'automne, les membres de l'association ont donné rendez-vous aux Planaisots le samedi 12 octobre devant le bâtiment technique. Des châtaignes grillées, de la soupe et du jus de pommes ont été offerts aux habitants. Afin de remercier les Planaisots pour leur fidélité et leur participation à toutes les manifestations, le Comité a eu le plaisir de leur offrir l'apéritif à l'occasion de la sortie du Beaujolais nouveau le vendredi 22 novembre.



Association "Du fil, des croix" :



Voilà l'année 2024 qui se termine en beauté pour notre club. Notre exposition du 30 novembre a eu beaucoup de succès. En effet, les visiteurs ont été émerveillés par nos ouvrages, que ce soit le patchwork ou le point de croix. Nous sommes donc déterminées pour continuer de nouvelles choses en cette année 2025 qui commence.



Le club des Aînés du Bois de l'Orme

Nos jeudis sont toujours rythmés par nos marches et nos jeux divers et conviviaux et ces après-midis se terminent par un goûter ou par la célébration des anniversaires de nos membres.

Cet automne, c'est l'auberge de Chignin qui nous a régalés, dans la bonne humeur, nous nous sommes retrouvés ensuite à la salle le Préau pour poursuivre ce bon moment.

Cette même salle du Préau que nous allons abandonner quelque temps pour la retrouver fin décembre revêtue d'une « peau neuve ».



La Chav'anaise :



Durant le mois de juin, la Chav'anaise a participé à plusieurs manifestations : vide grenier à La Chavanne organisé par le Chavathon, Fête de la Musique à Planaise organisée par la municipalité.

Pour clôturer l'année scolaire, la Fête de l'école s'est déroulée le vendredi 28 juin au Marais de La Chavanne. Les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignantes et ATSEM ont présenté leur spectacle à leurs familles.

Depuis

septembre, l'association a repris ses activités et organisé différentes ventes (biscuits St Michel, chocolats de Noël, sapins...) et la fête d'Halloween le vendredi 18 octobre. Pour la deuxième année, La Chav'anaise a organisé, le dimanche 8 décembre, son marché de Noël à La Chavanne où producteurs et créateurs locaux se sont retrouvés dans une ambiance conviviale et festive. En fin de matinée, des chants de Noël ont été entonnés par les enfants de l'école et le Père Noël était présent à différents moments de la journée. L'ensemble des bénéfices des actions réalisées tout au long de l'année participe au financement des activités des enfants de l'école.



Merci à toutes nos associations de participer et de faire participer les Planaisotes et les Planaisots à la vie festive de notre village !



La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal
aura lieu

*le vendredi 17 janvier 2025 à partir de 18h30
dans la salle communale Le Préau*

Vous êtes tous invités à venir partager
ce moment d'échanges et de convivialité
qui sera suivi d'un apéritif dinatoire

Directeur de publication : Lionel MURAZ, Maire de Planaise

Crédit Photos : Mairie de Planaise et Associations